Langues officielles

dans la Fonction publique. Ressentiment, peur et frustration ont été suscités dans bien d'autres domaines connexes.

Je fais de nouveau allusion à mes remarques du 16 mai 1969. J'ai dit qu'il fallait donner aux employés de la Fonction publique des assurances fermes et non équivoques et j'ai dit que ces assurances devaient figurer dans la loi dans toute la mesure du possible. Monsieur l'Orateur, nous avons maintenant l'occasion de franchir cette étape. Le gouvernement a saisi la Chambre de cette question, sous forme de résolution. En 1969, il n'avait pas procédé ainsi, et nous avons été témoins de conséquences malheureuses. Nous ne pouvons effacer le passé mais nous pouvons prendre des mesures qui ne sont pas nécessairement un nouveau début mais un nouveau bond en avant, et nous pouvons nous exprimer, non seulement en donnant notre avis mais en adoptant une mesure législative.

Je propose donc, monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la motion soit modifiée, en ajoutant à l'alinéa i), immédiatement après les mots «prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés», les mots suivants:

«et que le gouvernement du Canada présente, à titre prioritaire, une mesure législative visant à incorporer les principes susmentionnés à la loi sur les langues officielles, à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et aux autres lois pertinentes;»

• (2040)

M. Reid: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas pu examiner si cette motion était recevable sur le plan procédural.

Des voix: Oh, oh!

M. Reid: Je fais cette mise en garde au nom du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis certain que le député aura, plus tard, l'occasion d'obtenir la parole pour un rappel au Règlement ou une question de privilège.

Des voix: Bravo!

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord dire que nous étudierons l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Stanfield). Il me faudra comprendre exactement ce qu'il veut dire. Il faudra que je m'en entretienne avec mes collègues. Ainsi, je ne peux encore me prononcer sur ce que sera notre position.

Dans un sens, je regrette que cette résolution ait été présentée à la Chambre, et ce n'est pas pour certaines des raisons que j'ai entendues, mais bien pour une autre qui est peut-être plus profonde. J'ai appris que dans la vie, surtout en société, il y a des questions dont il ne faut pas trop parler au risque de susciter des conflits et qu'à force de conflits on en arrive à polluer plutôt qu'à purifier l'air.

Des voix: Bravo!

[M. Stanfield.]

M. Lewis: Je ne peux condamner le gouvernement d'avoir présenté ceci au Parlement. Je me souviens de la discussion qui a eu lieu il y a deux ans lorsque l'actuel premier ministre (M. Trudeau) établit certaines lignes directrices après la présentation et la discussion du volume 3 du rapport B & B. Le chef de l'opposition et d'autres députés demandèrent que, plutôt que de renvoyer l'affaire au secrétariat d'État, l'on fasse quelque chose sur le plan législatif afin que le Parlement puisse en discuter.

Je pense qu'à l'époque c'était valable. Je ne serai pas dogmatique parce que le sujet qui nous est présenté devrait faire l'objet de toute notre attention. Toutefois, d'après certaines choses que j'ai entendues et d'autres que je crains d'entendre, aussi bien à la Chambre qu'à l'extérieur, je ne suis pas certain que le plus sage soit de présenter cette résolution à la Chambre.

M. Pearson avait fait une déclaration relative aux politiques en vigueur à la Fonction publique. Celle-ci avait été suivie par l'adoption de la Loi sur les langues officielles soutenue par tous les partis représentés à la Chambre. Certains députés s'y étaient opposés, mais officiellement tous les partis l'avait approuvée. Certaines nouvelles propositions furent faites après la parution du volume 3 du rapport B & B. Le commissaire Spicer a deux fois fait rapport au Parlement. Beaucoup de discussions ont eu lieu à ce sujet dans tout le pays.

Une chose inquiétante à propos de ce genre de sujet délicat et épineux est qu'au lieu de se prêter à une discussion éclairante et instructive, il ranime souvent des préjugés et des incompréhensions au lieu de les apaiser. Et c'est pourquoi dans une certaines mesure je déplore que nous soyons saisis de cette résolution. A cause de ses antécédents, à cause des mesures adoptées par le Parlement, à cause des décisions du gouvernement, du fait que ces directives ont été annoncées par le président du Conseil du Trésor (M. Drury) en novembre ou en décembre, soit quelques semaines avant le discours du trône, le gouvernement aurait dû continuer de profiter de la leçon de ses erreurs dans l'espoir qu'à la longue et non en un clin d'œil, les malaises et les incompréhensions auraient disparu nous mettant sur la voie de la véritable harmonie relativement à la question de l'égalité linguistique dans la Fonction publique.

Cette attitude eut peut-être été plus sage, mais on nous a soumis cette résolution. J'espère qu'une autre discussion suivra celle qui s'est déroulée jusqu'ici, à la suite de la déclaration raisonnable et sincère qu'a faite le premier ministre cet après-midi, ainsi qu'après l'appui raisonnable et tout aussi sincère du chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: J'espère de tout cœur que l'examen de cette résolution à la Chambre sera un appui et non pas un obstacle à l'unité nationale du pays.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Ceci s'adresse aux anglophones parmi nous que la mesure proposée inquiète et aux francophones parmi nous que la timidité de ces mesures impatiente. Si nous adoptons une telle attitude, nous pourrions la garder indéfiniment et n'aboutir qu'à compromettre l'égalité linguistique dans la Fonction publique et l'unité du pays.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: J'ai constaté avec plaisir que c'était la première fois, et je ne pense pas exagérer en disant la première fois, qu'en exposant ses vues sur la question du bilinguisme au Canada, le premier ministre, implicitement tout au moins, a admis que ce n'était pas l'alpha et l'oméga de la question de l'unité nationale. Étant donné que j'ai eu le plaisir d'être le porte-parole de mon parti avant d'en devenir le chef et même depuis que j'en suis le chef, j'ai eu l'occasion dans plusieurs débats de rappeler au premier ministre qu'il était dans l'erreur en croyant que le bilinguisme, même proprement appliqué et universellement